

La Chambre des communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (31), intitulé: "Loi instituant une Commission des transports au Canada, ayant juridiction en matière de transport par chemins de fer, navires et aéronefs", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues présente son troisième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI, 29 juin 1938.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année 1936-1937, et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1937, et il les a trouvés exacts.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI, 29 juin 1938.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son quatrième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que l'approvisionnement habituel de papeterie, etc., choisi par votre comité pour distribution dans les bureaux des sénateurs et dans la Chambre du Sénat, en tenant compte de la question d'utilité et d'économie, soit fourni conformément aux listes approuvées par votre comité et remises au commis de la papeterie et que la distribution soit faite comme à la présente session.

Le tout respectueusement soumis.

*Le président,*

GERALD V. WHITE.

Avec la permission du Sénat,  
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues présente son cinquième rapport.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

LE MERCREDI, 29 juin 1938.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son cinquième rapport, comme suit:

Votre Comité a étudié un rapport de la Commission du Service civil indiquant le taux de rémunération de la position de Maître d'Hôtel du Président, et conçu en ces termes: